



Gravelines

DECISION MODIFICATIVE N°3 – Budget Principal

Année 2023

La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	472 132.00 €	409 962.00 €
Investissement	1 694 852.00 €	331 992.00 €
Total du budget	2 166 984.00 €	741 954.00 €

Cette décision modificative n°3 est proposée en suréquilibre sur les deux sections.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : **+236 730.00 €**

Soit

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements de chapitre (20, 21 et 23) sans incidence budgétaire ;
- ✓ Des nouvelles dépenses pour 236 730.00 €
 - +5 000.00 € pour la restitution de la caution au déléguétaire du camping des Dunes (fin de DSP) ;
 - +9 700.00 € pour l'acquisition d'une licence IV à Mr TESSIER ;
 - +222 030.00 € pour la mise en place du CSU (centre de surveillance urbain).

Recettes réelles : **+ 1 599 590.00 €**

Dont

- ✓ +1 400 000.00 € de subvention pour le plateau multisport de Sportica
 - +1 000 000.00 € par la Préfecture du Nord dans le cadre du « Fonds vert » ;
 - +400 000 € par le Département – Projet de Territoire Structurant.
- ✓ +185 025.00 € par la BORDER FORCE pour la mise en place du CSU.

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : 95 262.00 € ;

Les recettes d'ordre d'investissement : 95 262.00 €.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : **+409 962.00 €**

Soit

- **+52 016.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Soit

- +27 000.00 € pour le marché de noël ;
 - +5 000.00 € en honoraires/frais d'huissiers liées à la fin de la DSP du camping ;
 - +2 520.00 € pour la réparation de la Stèle « commandos KIEFFER » ;
 - +32 400.00 € en études et recherches ;
 - +1 416.00 € pour l'achat de livrets de famille ;
 - -16 320.00 € de virements entre chapitres en dépenses de fonctionnement
 - -19 685.00 € du chapitre 011 vers les chapitres 65 et 67 ;
 - +3 365.00 € du chapitre 65 vers le 011.

- **+70 000,00 € au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Soit

- + 60 000,00 € : suite à des décisions médicales, 4 agents de la Collectivité, jusqu'à présent en maladie ordinaire, ont bénéficié d'une reconnaissance de longue maladie ou de maladie professionnelle, par le Conseil Médical. Par conséquent, la Ville doit effectuer un versement à ces agents qui, à leur tour, devront rembourser leur complémentaire prévoyance MNT ;
 - + 10 000,00 € pour le recrutement d'agents supplémentaires par le biais d'ENTR'AIDE pour assurer, dans le cadre de la crise migratoire, un entretien accru de la Commune lors de la saison estivale.

- **+263 185.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles** dont +261 560.00 € de subvention complémentaire à la RGESL, transfert de l'aide « Energie-Piscine ».

- **+4 297.00 € au chapitre 68 – dotation sur provisions.**

Recettes réelles : **+472 132.00 €**

Soit

- **+16 945.00 € au chapitre 013 – atténuations de charges** (versement FIPHFP pour un apprenti)

- **+28 318.00 € au chapitre 70 – Produits des services**

Dont

- +10 608.00 € de recettes complémentaires au musée ;
 - +8 224.00 € pour les recettes « animations du patrimoine » ;
 - +7 089.00 € en redevance de stationnement et Forfait Post Stationnement.

- **+332 972.00 € au chapitre 73 – impôts et taxes**
 - +1 633.00 € en rôles supplémentaires sur « impôts locaux » ;
 - +101 000.00 € en taxes additionnelles-droit de mutation ;
 - -40 483 € sur l'AC 2023, transfert de la compétence Espace Numérique de Travail (-1 771.00 €) et ajustement du prélèvement sur la fiscalité (-38 712.00 €),
 - Le prélèvement sur la fiscalité inscrit au BP 2023 était de 983 112 €, il sera finalement de 1 021 824 €.
 - +270 822.00 € sur la DSC 2023 soit +65 547.00 € en DSC et +205 275.00 € pour le fonds énergie-piscine.
 - Le Fonds « Energie-piscine » est de 261 560 € dont 56 686 € étaient inscrits au BP 2023.
- **+25 586.00 € au chapitre 74 – dotations et participations**
 - +2 499.00 € par la CUD – participation pour l'accès aux équipements communautaires par les écoles ;
 - +5 047.00 € de compensation suite aux grèves 2023 ;
 - +14 030.00 € de dotation pour les titres sécurisés ;
 - +3 700.00 € de subvention par la Région Hauts-de-France pour l'ouverture des bains.
- **+11 768.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante**
Dont +10 353.00 € d'actualisation sur la convention Fonds Migrants.
- **+126.00 € au chapitre 76 – produits financiers**
- **+50 648.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels**
Dont +49 870.00 € de remboursements par l'assurance suite à des sinistres.
- **+5 769.00 € au chapitre 78 – reprises sur provisions**

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 0.00 € ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 0.00 €.